

Le Monde, 26 février 2023

[Agriculture : « Le modèle de l'exploitant agricole classique a perdu une grande part de sa pertinence »](#)

Tribune de Bertrand Hervieu, sociologue, et François Purseigle, sociologue

Le secteur doit mieux prendre en compte les nouvelles aspirations des futurs agriculteurs afin de permettre l'arrivée des prochaines générations, préviennent, dans une tribune au « Monde », les sociologues Bertrand Hervieu et François Purseigle.

Bertrand Hervieu est sociologue, ancien président de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA, devenu Inrae en 2020) ; **François Purseigle** est professeur de sociologie à l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse. Ils sont tous deux auteurs d'*Une agriculture sans agriculteurs* (Presses de Sciences Po, 2022).

Depuis le soutien que la République lui a apporté au XIX^e siècle, le modèle de la petite exploitation familiale s'est imposé en France comme la forme « naturelle » de l'activité agricole. Celle-ci, qui occupait encore un tiers de la population active en 1945, s'est massivement organisée selon ce mode jusqu'au grand élan modernisateur des années 1960. En dépit des transformations gigantesques de l'agriculture intervenues depuis, ce modèle familial pèse un poids considérable dans l'imaginaire des Français et imprègne encore la vision de l'exploitation – entretenue par les organisations professionnelles agricoles –, en particulier lorsque la question de la transmission de celle-ci d'une génération à l'autre est en jeu.

Or, à l'heure où la part des chefs d'exploitation ne représente plus que 1,5 % de l'emploi total, le scénario classique du père de famille, épaulé sa vie durant par sa femme (au travail longtemps invisibilisé) et éventuellement par ses enfants, aides familiaux, transmettant à sa retraite la ferme à son fils (beaucoup plus rarement à sa fille !), a perdu une grande part de sa pertinence. La moitié des exploitants encore en activité partira d'ici à 2030, et seulement un tiers d'entre eux déclare avoir un successeur. Cet amenuisement touche particulièrement l'élevage et coïncide avec la quasi-disparition de l'agriculture conjugale : moins d'un chef d'exploitation sur cinq travaille encore en couple.

Ce modèle agricole d'activité familiale conjugalement partagée a vécu. Cela ne signifie pas que les exploitations françaises aient perdu tout caractère familial, souvent conservé pour des raisons patrimoniales, sans lien nécessaire avec un projet professionnel. À côté des chefs d'exploitation travaillant seuls ou avec des salariés émergent des formes sociétaires complexes et des associations entre agriculteurs sans lien de parenté, mais partageant une même ambition économique ou agronomique. Certaines recourent à une délégation d'activité, à des assistants à maîtrise d'ouvrage ou à des sous-traitants.

Si le nombre des salariés embauchés directement dans les exploitations a peu augmenté depuis le début des années 2010, celui des salariés des sociétés spécialisées travaillant à façon pour des exploitations croît de manière spectaculaire. Et ce notamment dans les filières de la viticulture, des productions légumières et de la grande culture.

Révision de fond en comble

Au sein des exploitations, en même temps que montent en puissance les formes sociétaires, les statuts et les pratiques professionnelles se complexifient : ainsi, le travail temporaire ou saisonnier qui concernait dans le passé des travaux et des travailleurs peu qualifiés peut impliquer aujourd'hui des tâches de haute technicité et de haute responsabilité ; un chef d'entreprise agricole peut combiner son activité indépendante avec des activités salariées conduites ailleurs ; ce même chef d'entreprise peut déléguer des travaux sur son exploitation à une entreprise de prestations de services, etc.

A ces transformations, liées à l'alignement des formes de l'activité agricole sur un modèle entrepreneurial banalisé régi par le marché, répond la diversification des attentes et projets de ceux qui aspirent à s'investir professionnellement dans ce secteur. D'un côté, les enfants d'agriculteurs récusent de plus en plus l'assignation familiale à s'installer sur la ferme et entendent, s'ils le font, ne s'engager dans cette voie qu'au titre d'un projet professionnel qui leur est propre. De l'autre côté, de nouveaux aspirants aux métiers de l'agriculture revendiquent de faire valoir des trajectoires de formation, des parcours professionnels antérieurs et des projets, individuels ou collectifs, moins attendus que la reproduction du modèle classique de l'exploitation familiale. Ils cherchent des voies d'entrée dans le métier parfois progressives et des modalités d'accès à la terre et au capital d'exploitation que la profession agricole ne leur ouvre qu'avec parcimonie.

Comment remédier à cette situation ? En révisant de fond en comble des dispositifs d'accompagnement qui demeurent indexés sur le modèle de la transmission intergénérationnelle au sein de la famille. Cela concerne en premier lieu la formation au métier, qu'il s'agit de pluraliser en fonction de la nouvelle configuration des professions agricoles : formation agro-environnementale et technique, mais aussi au droit, aux méthodes d'organisation du travail, au management d'équipe, au contrôle de la qualité des produits, etc.

Renouveler les actifs

Plus qu'une question de statut professionnel, la question de l'acquisition en continu de nouvelles compétences apparaît comme l'une des priorités. L'enseignement agricole, public et privé, s'est déjà largement engagé dans cette voie. Il est surtout urgent de déverrouiller les critères d'attribution des aides publiques à l'entrée dans le métier (la dotation jeunes agriculteurs, la DJA, désormais régionalisée), véritable parcours du combattant, pour tenir compte de la diversification des métiers et des statuts que l'installation recouvre désormais, et notamment de la place aujourd'hui prépondérante du salariat, y compris des cadres salariés.

L'enjeu est davantage celui du renouvellement de l'ensemble des actifs que le remplacement des seuls chefs d'exploitation. Il faut promouvoir les métiers du salariat tout en soutenant et déployant les dispositifs de portage de projets agricoles par des fonds qui lèvent des capitaux et les placent dans ces projets : cela permettrait de soulager les nouveaux entrants, non seulement du poids de l'accès au foncier – trop souvent rendu inaccessible du fait de stratégies capitalistiques d'agrandissement des structures prenant le pas sur toute autre visée de développement agricole local –, mais également des complications successorales. Cette relance des modalités de l'entrée en agriculture ne reposera pas seulement sur la diversification des outils techniques et financiers, mais aussi sur un renouvellement des visions des métiers de l'agriculture.

Lire aussi la tribune : Article réservé à nos abonnés [« Le lobby agricole s'arc-boute sur le vieux monde »](#)

Lire aussi la tribune : Article réservé à nos abonnés [« Fournir une alimentation de qualité accessible à tous devrait être une préoccupation majeure des pouvoirs publics »](#)

Lire aussi la tribune (2021) : Article réservé à nos abonnés [« Prétendre défendre les agriculteurs dans les discours, tout en menant une politique qui les accule à la mort, est criminel »](#)